

Message de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz

Votation populaire du 26 septembre 2021 dans les communes de l'association.

STEP Pensier : transformation et nouvelle construction; crédit d'investissement



Aujourd'hui



Demain

En bref

La STEP de Pensier est en service depuis environ 30 ans et les normes environnementales deviennent de plus en plus pointues afin d'avoir un minimum d'impact sur la nature. Le renouvellement et l'assainissement de certaines parties d'installations sont nécessaires.

Les avantages de la nouvelle STEP de Pensier :

- La qualité des eaux rejetées dans le lac de Schiffenen sera nettement plus respectueuse de notre environnement.
- Un nouveau traitement des micropolluants, exigé par la Confédération sera mis en service. Contrairement à aujourd'hui, au moins 80% des composés organiques traces présents dans les eaux usées seront ainsi éliminés. Ce traitement est subventionné à hauteur de 75%.
- Le développement démographique des communes membres est pris en compte dans le dimensionnement du projet.
- La nouvelle STEP sera non seulement écologique mais aussi visuellement améliorée et intégrée de manière optimale.
- Les bassins et les machines seront logés dans des espaces clos, empêchant ainsi les émissions de bruits et d'odeurs. L'air vicié sera traité.

- Augmentation de l'efficacité énergétique, valorisation du biogaz et installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

La question qui vous est posée :

Approuvez-vous la demande de crédit de CHF 46'000'000.- TVA de 7,7% incluse, destiné à la transformation et à l'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site de l'actuelle STEP de Pensier ?

Recommandation de l'assemblée des délégués de l'AESC, représentant les 10 communes membres (voté à l'unanimité)

Oui La nouvelle STEP de Pensier sera à la pointe de la technologie et garantira une meilleure sécurité de fonctionnement, le tout en respectant l'environnement.

1. Pourquoi une votation populaire?

L'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC) est une société de droit public. Selon les statuts de l'association (art. 34, al. 2), les investissements supérieurs à 10 millions de francs sont soumis au référendum obligatoire et doivent être soumis au vote du corps électoral.

La question du vote est la suivante :

Approuvez-vous la demande de crédit de CHF 46'000'000.-, TVA de 7,7% incluse, destiné à la transformation et à l'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site de l'actuelle STEP de Pensier ?

Pour valider le vote, une double majorité est requise. C'est-à-dire la majorité des citoyens et Communes membres de l'AESC.

2. Contexte

La Step de Pensier, mise en service en 1993, avec une capacité de 30'000 équivalents habitants (EH), traite actuellement les eaux usées de 34'000 EH. Malgré diverses mesures d'optimisation, les normes de rejet définies par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) ne sont plus respectées. De plus, une grande partie des installations étant toujours d'origine, les besoins en renouvellement et en assainissement de certaines parties d'installations sont nécessaires.

Afin de se conformer aux dispositions de la nouvelle Ordonnance sur les eaux, OEaux, une étape supplémentaire pour le traitement des micropolluants doit être réalisée.

Ainsi, la réhabilitation de la Step de Pensier doit être réalisée à court terme et doit répondre aux quatre objectifs suivants :



A. Respect des normes de rejet

Objectif 1 :

La Step de Pensier ne permet plus de traiter de manière satisfaisante les eaux usées produites par le bassin versant de l'AESC. En effet, les normes de rejet exigées par l'Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) ne sont plus respectées depuis l'année 2015 environ, ceci malgré diverses mesures d'optimisation prises par le personnel d'exploitation.

L'horizon d'extension pris en compte pour la mise aux normes du traitement des eaux usées est fixé à 2040. Cet horizon a été défini en collaboration avec le service de l'environnement du Canton de Fribourg (SEn) et l'AESC.

B. Traitement des micropolluants MP

Objectif 2 :

Dès 2025 environ, la Step de Pensier devra également traiter les micropolluants selon l'OEaux. Ceci passe par une étape de traitement supplémentaire des eaux usées, soit par ozonation, soit par traitement par charbon actif. Afin de garantir un traitement efficace des micropolluants, une nitrification préalable des eaux usées est souhaitée (élimination de l'ammonium), afin de minimiser la consommation de ressources (ozone ou charbon actif). Tout comme le traitement biologique, le traitement des micropolluants doit également être assuré jusqu'à l'horizon 2040 au moins.

C. Assurer la pérennité de la Step au-delà de l'horizon 2040-45

Objectif 3 :

La Step de Pensier est considérée comme une Step d'importance cantonale par le Canton de Fribourg. Il y a donc un fort intérêt public à conserver cette Step pour les années à venir, au-delà de 2040. Le projet d'extension doit assurer ceci en permettant une exploitation confortable de la Step et en préservant des possibilités d'évolution des installations.

D. Contribuer à améliorer l'état du lac de Schiffenen

Objectif 4 :

Enfin, le SEn se préoccupe de l'état de santé du lac de Schiffenen (eutrophisation du lac). Une redéfinition des normes de rejet de la Step est ainsi en cours de discussion, avec un souhait de nitrifier davantage et d'éliminer au maximum le phosphore total.

3. L'essentiel

3.1. Bassin versant

Diverses études ont démontré que l'extension des installations de traitement de l'eau et des boues sur l'emplacement actuel (cf plan Directeur cantonal) est la meilleure solution, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

La Step de Pensier traite les eaux usées de 10 communes. À ce jour, le nombre d'habitants raccordés est quelque peu inférieur à 24'000 habitants. La Step de Pensier traite les eaux industrielles de Micarna. Actuellement, la Step de Pensier ne comprend pas de nitrification et dénitrification des eaux.

L'extension de la Step de Pensier est dimensionnée pour traiter à l'horizon 2040-45 les eaux usées de 50'000 EH. Cette capacité de traitement comprend une réserve d'environ 15%, ce qui laisse une marge de manœuvre, dans l'hypothèse d'un développement démographique plus marqué.

3.2. Caractéristiques du projet AESC 2040

La nouvelle STEP de Pensier se caractérise par les éléments suivants :

- Réalisation d'un nouveau traitement mécanique, dégrilleur, dessableur, permettant une meilleure absorption des éléments solides contenus dans les eaux usées et une revalorisation du sable ;
- Réalisation d'un traitement biologique au moyen de biofiltres ;
- Mise en place du traitement des micropolluants ;
- Assainissement et réfection des ouvrages de traitement des boues ;
- Mise en place d'un nouveau gazomètre permettant une meilleure efficacité sur le plan énergétique ;
- Couverture des décanteurs primaires ;
- Traitement de l'air vicié, fermeture de tous les locaux, réduction des risques d'émanation de mauvaises odeurs ;
- Augmentation de l'efficacité énergétique, valorisation du biogaz et installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

L'assemblée des délégués de l'AESC a approuvé le projet à l'unanimité le 29 juin 2021.

4. Situation initiale

Le non-respect des normes de rejet de l'OEaux et l'obligation de traitement des MP, ainsi que l'évolution démographique du bassin versant, ont été les éléments déclencheurs auprès de l'AESC pour commanditer une étude de faisabilité.

Cette étude présentée aux délégués en automne 2018 a servi de base à l'étude d'avant-projet déposée en mars 2021 auprès de l'AESC.

5. Nouvelle STEP de Pensier

À l'issue des travaux, l'AESC disposera d'une installation performante tant sur le plan technique que sur celui de la valorisation des énergies biogaz, photovoltaïque et pompe à chaleur sur les eaux de rejet.

La nouvelle installation contribuera à améliorer la qualité des eaux du lac de Schiffenen. Les exigences sur les conditions de rejet des eaux épurées fixées par le Canton de Fribourg en juillet 2020 ont été prises en considération.

Les investissements, objets de la présente votation comprennent :

- La réalisation d'une nouvelle unité de traitement mécanique, laveur et compacteur des refus de dégrillage, lavage des sables au moyen de l'eau traitée ;
- Un nouveau traitement biologique selon le processus de cultures fixées. Ces procédés à cultures fixées permettent une plus grande concentration en micro-organismes, donc un gain de place. Le procédé mis en place permettra une nitrification et dénitrification des eaux ;
- Un traitement des MP par ozonation, suivi d'une filtration sur sable. Les analyses faites sur les eaux à traiter ont confirmé le choix du procédé par ozonation ;
- La réfection du traitement des boues, fermeture des digesteurs et construction d'un gazomètre ;
- La réalisation d'une nouvelle unité de déshydratation des boues ;
- Le remplacement de tous les tableaux électriques, mise à niveau des installations ;
- La mise en place d'un nouveau transformateur ;
- La mise à niveau de la gestion de la Step, visualisation et commande déportée au moyen de tablettes numériques EMCR ;

- La couverture des décanteurs primaires et la construction d'une nouvelle station de relevage des eaux ;
- La déconstruction des installations, traitement mécanique, disques et filtres biologiques, la suppression des cloches des gazomètres sur les digesteurs 1 et 2 ;
- La remise en état des lieux, contrôle d'accès, vidéosurveillance.

Le concept retenu pour le déroulement des travaux permet de réduire les installations provisoires et facilite la mise en œuvre de la nouvelle installation.

La cohabitation entre l'exploitation de la Step et le chantier de la nouvelle Step se trouve grandement simplifiée.



Prétraitement mécanique

Dégrilleur / Dessableur

Les eaux usées sont amenées, par gravité, par le réseau des collecteurs en entrée de STEP. Les matériaux solides tels que les branches ou le papier peuvent être retirés des eaux usées au moyen de tamis fins. Ces déchets sont lavés, compactés et récupérés dans des conteneurs pour l'évacuation en usine d'incinération. L'eau est ensuite dessablée. Les sables extraits sont lavés pour en retirer la matière organique puis peuvent être revalorisés auprès des jardiniers / horticulteurs.

Décantation primaire et nouvelle station de relevage

Étant donné la hauteur indispensable des biofiltres, il est nécessaire de réaliser une station de relevage des eaux.

La décantation primaire est constituée de deux lignes de 440 m³ chacune, permettant un temps de séjour, par temps sec, de 1.5 h à l'horizon 2040-45.

Afin de réduire les nuisances olfactives, il est prévu de couvrir les décanteurs. Les ponts racleurs étant des machines d'origine, il est prévu de les remplacer par des racleurs à chaîne.

La fosse de réception des boues Micarna sera déplacée vers la nouvelle unité de déshydratation des boues.

Traitement biologique

Le process actuel par disques biologiques est abandonné au profit d'une installation de biofiltration.

L'organisation de la biofiltration Alpha en 2 étages avec garnissage différent, permet la mise en place d'une première étape, 4 biofiltres insensibles aux matières en suspension (MES). La deuxième étape, 6 biofiltres, sensibles aux MES, est ainsi alimentée par une eau en grande partie libérée des MES qu'elle contenait initialement.

Les biofiltres font l'objet d'opération de lavage au moyen de l'eau épurée.

Le garnissage des biofiltres est composé d'éléments en plastique mis en place de façon ordonnée dans les biofiltres de l'étage 1 et en vrac dans les biofiltres de l'étage 2.

La production d'air

L'air de process et l'air de lavage est assuré par l'installation de 4 surpresseurs d'air process et de 3 surpresseurs d'air de lavage.

Traitement des micropolluants (ozonation et filtration sur sable)

Un taux d'élimination d'au moins 80% des micropolluants sera atteint avec l'ozonation suivie de la filtration sur sable. Ces substances organiques sont présentes dans l'eau à des concentrations de quelques nanogrammes à microgrammes par litre et ont des effets nocifs sur les écosystèmes même à ces faibles concentrations. On compte parmi les micropolluants notamment les résidus médicamenteux, les additifs alimentaires, les pesticides, les cosmétiques, mais aussi des substances d'origine naturelle, comme les hormones. Ces substances sont rejetées dans les cours d'eau avec les eaux usées des ménages, du commerce et de l'industrie. Le traitement des micropolluants est communément appelé la quatrième étape du traitement des eaux usées. L'ozonation est la solution la plus adaptée à la STEP de Pensier, car elle est la plus économique et occupe le moins d'espace par rapport aux autres procédés qui ont également été testés. Les visites effectuées de diverses STEP ont confirmé que ce processus était approprié. Le filtre à sable en aval sert à filtrer les produits de dégradation. Il permet également d'atteindre la valeur cible de 0,1 mg/l pour le phosphore (contre 0,2 mg/l exigé).

Traitement des boues

Les boues extraites du processus de traitement sont pré-épaissies et dirigées vers les digesteurs pour la production du gaz d'épuration. Les deux digesteurs existants, d'un volume de 1750 m³ chacun, sont maintenus et seront renouvelés. Les digesteurs seront fermés. Les boues resteront dans le processus de digestion pendant au moins 3 à 4 semaines.

Les boues digérées sont ensuite déshydratées et envoyées à la SAIDF pour incinération. Un nouveau gazomètre fermé sera construit à l'extrémité des décanteurs.

Valorisation du gaz

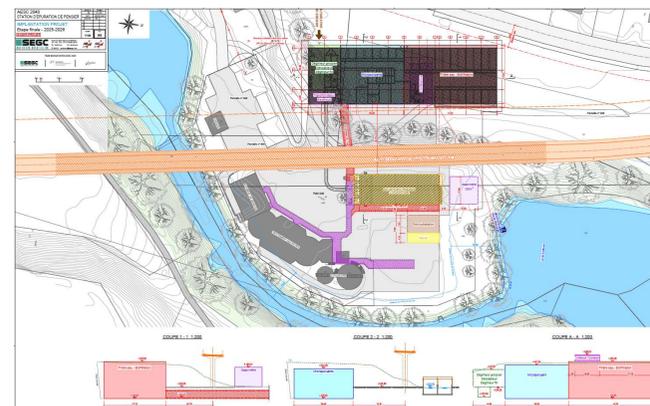
Le biogaz produit lors de la digestion des boues est stocké dans un gazomètre.

Suite à la filtration et à la déshumidification, la valorisation du biogaz se fait prioritairement au moyen d'un CCF (couplage chaleur force). Actuellement, les 2 CCF installés permettent la production de 1'900'000 KW/h, soit un taux de couverture de 530%.

Le système de récupération de chaleur offre une totale autonomie. À l'avenir, il s'agira d'examiner s'il sera plus économique de valoriser le biogaz en tant que tel plutôt que de l'énergie électrique.

Déversement des effluents

La restitution des eaux épurées se fera directement dans le lac de Schiffenen.



Plan de situation :

Bleu clair : Micropolluant (intégré dans le terrain existant)

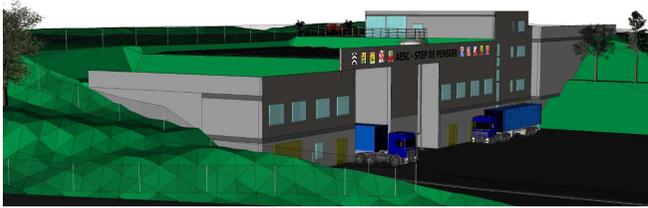
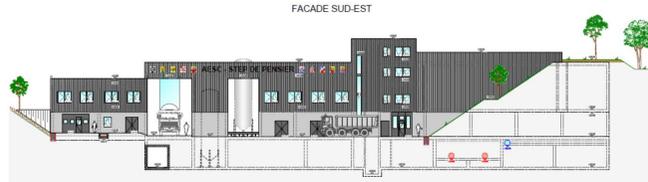
Rose : Biofiltration (intégré dans le terrain existant)

Aménagement de la zone STEP respectueux de la nature

Un concept d'aménagement a été élaboré pour mettre à niveau la valeur écologique et optique de la STEP. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Une conception uniforme, fonctionnelle et visuellement attrayante des structures.
- Les toits plats seront utilisés comme parking public en coopération avec la commune de Courtepin (à confirmer par la commune).
- Les chambres de floculation seront couvertes et équipées d'un système photovoltaïque.
- Une nouvelle salle de conférence sera construite et sera le seul élément de la Step visible depuis la route cantonale.

L'éclairage est conçu pour être le plus écologique possible pour les insectes et les émissions lumineuses sont réduites.



6. Les avantages de la nouvelle STEP de Pensier

L'extension permettra de créer une nouvelle STEP à la pointe de la technologie. Elle garantit une meilleure sécurité de fonctionnement et offre en outre de nombreux avantages :

- En raison de la construction d'une étape d'élimination des micropolluants (MP; exigée par la Confédération) et du développement démographique des communes membres, cette étape est subventionnée par la Confédération. Contrairement à aujourd'hui, au moins 80% des composés organiques traces présents dans les eaux usées seront ainsi éliminés.
- La qualité des eaux usées traitées dans l'effluent de la STEP est généralement améliorée. Pour le phosphore en particulier, la valeur plus stricte prescrite de 0,2 mg/l sera atteinte.
- La nouvelle installation sera intégrée de manière optimale dans l'environnement et réalisée aussi près de la nature que possible.
- La nouvelle STEP sera non seulement écologique mais aussi visuellement améliorée.
- Les bassins et les machines seront logés dans des espaces clos, empêchant ainsi les émissions de bruits et d'odeurs.
- Les infrastructures existantes, tels que les bâtiments de l'actuelle STEP, peuvent être réutilisées ; l'emplacement a fait ses preuves.

Le projet a reçu l'aval de l'OFEV. L'ordre d'exécuter la mesure nous a été communiqué en janvier 2021 par les Services de la Confédération.

7. Vue d'ensemble des coûts et des conséquences financières

En termes d'investissement et d'exploitation, la nouvelle STEP de Pensier représente une solution économique pour les communes membres.

Coûts d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les coûts inhérents aux travaux pour la nouvelle STEP.

Les coûts d'investissement sont estimés avec une précision de ±10% sur la base des soumissions anticipées, des offres indicatives et de valeurs d'expérience. La présentation suit la structure du Code des frais de construction (CFC).

| | | Phase 2.1 | | Phase 2.2 | |
|-------|-------------------------------|---------------|----------------|----------------------------|------------------|
| | | Biofiltres | Micropolluants | Bât. service Prétraitement | Traitement boues |
| CFC | | | | | |
| 0 | Terrain | 247'505.00 | 166'879.00 | 54'376.00 | |
| 1 | Travaux préparatoires | 1'598'667.00 | 511'526.00 | 587'177.00 | 175'000.00 |
| 2 | Bâtiments | 10'945'010.00 | 7'057'296.00 | 3'762'360.00 | 3'038'688.00 |
| 3 | Equipements d'exploitation | 361'950.00 | 290'750.00 | 47'000.00 | 79'500.00 |
| 4 | Aménagements extérieurs | 825'829.00 | 556'809.00 | 281'432.00 | 200'000.00 |
| 5 | Divers et imprévus | 1'356'000.00 | 777'000.00 | 438'000.00 | 429'000.00 |
| 7 | Equipements électromécaniques | 7'910'779.00 | 3'940'926.00 | 2'361'206.00 | 3'417'735.00 |
| 980 | Promotion et médias | 38'000.00 | 22'000.00 | 12'000.00 | 12'000.00 |
| | TOTAUX | 23'283'740.00 | 13'323'186.00 | 7'543'551.00 | 7'351'923.00 |
| | | | | | |
| 225.3 | Traitement des bétons | 1'381'626.00 | 611'727.00 | 365'839.00 | 528'800.00 |
| | Total | 1'381'626.00 | 611'727.00 | 365'839.00 | 528'800.00 |

Pour plus d'informations : www.steppensier.ch

11

| | Biofiltres | Micropolluants | Bât service Prétraitement | Traitement boues | |
|---|----------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|----------------------|
| TOTAL GENERAL HT | 24'665'366.00 | 13'934'913.00 | 7'909'390.00 | 7'880'723.00 | 54'390'392.00 |
| ./. Indemnité OFEV 75% de 13'189'243 | | 9'891'913.00 | | | 9'891'913.00 |
| ./. Forfait Micarna traitement des boues | | | | 2'371'300.00 | 2'371'300.00 |
| A charge de l'AESC HT | 24'665'366.00 | 4'043'000.00 | 7'909'390.00 | 5'509'423.00 | 42'127'179.00 |
| TVA 7.7% | 1'899'233.00 | 311'311.00 | 609'023.00 | 424'225.00 | |
| A charge de l'AESC TTC | 26'564'599.00 | 4'354'311.00 | 8'518'413.00 | 5'933'648.00 | 45'370'971.00 |
| | | | | | |
| | | | Demande de crédit arrondie à | | 46'000'000.00 |

Pour plus d'informations : www.steppensier.ch

12

Coûts d'exploitation

En référence aux nouveaux statuts de l'AESC entrés en vigueur au 01.01.2021, les frais d'exploitation sont répartis en :

- Frais financiers, intérêts et amortissement de la dette selon les dispositions MCH2. Les frais financiers, annuité constante sont répartis entre les communes selon l'art 22 des statuts.
- Frais variables d'exploitation ; ils sont composés des charges du personnel et des consommables. Les calculs démontrent que les frais variables d'exploitation rapportés à l'unité EH ne varient que très peu quel que soit le nombre effectif d'EH raccordés sur la Step ± 6 .- frs/an/EH entre 30'000 EH et 50'000 EH à valeur constante.

À juste titre, nous n'avons pas pris en compte, dans nos calculs, le produit de la valorisation du Biogaz, soit sous la forme d'énergie électrique comme actuellement, soit sous la forme de Biogaz à raison de 6.0 à 7.5 ct le KW/h.

Actuellement, les frais variables d'exploitation de la Step sans prise en compte de la valorisation énergétique s'élèvent à :

Frais d'exploitation CHF 62.- / hab

Taxe sur les MP CHF 9.- / hab

Total CHF 71.- / hab / an

soit frs 5.92/hab/mois.

Les frais d'exploitation de la nouvelle Step calculés sur les mêmes bases que ceux de la Step actuelle, soit sans activer la valorisation du Biogaz, s'élèveront :

| | Horizon | |
|---|------------------|-----------------------|
| | 2028 frs / EH | 2040 – 45 frs / EH |
| Frais variables d'exploitation frs / hab / an | 76.39 | 69.92 |

Soit frs 6.40 / hab / mois

| | | |
|----------------|------------------------|--------------|
| Base de calcul | Personnel exploitation | 4 personnes |
| | Prix du KW/h | 15 ct / KW/h |
| | Revalorisation Biogaz | 0 |

Subventions

L'OFEV a garanti le subventionnement de l'étape de traitement des micropolluants à condition que la STEP de Pensier atteigne le seuil de 24'000 habitants raccordés au moment du décompte final. La subvention se monte à 75% des coûts d'investissement imputables.

Financement

Le 29 juin 2021, l'assemblée des délégués de l'association AESC a décidé que celle-ci financerait elle-même le projet de construction. Cela signifie que les communes n'auront pas à verser des contributions d'investissement.

Répartition des frais selon art 22 et 27 des statuts

La répartition des frais d'exploitation, consommables et des frais financiers, annuité constante, se fait sur la base des articles 22 et 27 des nouveaux statuts, soit en % des hab + EH souscrits par les communes à l'horizon 2040-45.

La clé de répartition basée sur les valeurs communiquées par les Communes en août 2020, se présente comme suit :

| | % |
|-------------------------|--------|
| Prez | 7.90 |
| Avry | 7.42 |
| La Brillaz | 5.99 |
| Corminboeuf | 14.61 |
| Givisiez | 7.90 |
| Belfaux | 12.93 |
| La Sonnaz | 3.47 |
| Courtepin | 32.58 |
| Misery-Courtion | 6.29 |
| Guschelmuth (Cormondes) | 0.91 |
| | 100.00 |

Récapitulation frais annuels présumés

| Commune | Frais financiers | Frais variables | Total / an |
|---------------------------|------------------|----------------------------|------------|
| Prez | 127'506 | 217'250 | 344'756 |
| Avry | 119'759 | 204'050 | 323'809 |
| La Brillaz | 96'679 | 164'725 | 261'404 |
| Corminboeuf | 235'805 | 401'775 | 637'580 |
| Givisiez | 127'506 | 217'250 | 344'756 |
| Belfaux | 208'690 | 355'575 | 564'265 |
| La Sonnaz | 56'006 | 95'425 | 151'431 |
| Courtepin | 525'841 | 895'950 | 1'421'791 |
| Misery-Courtion | 101'521 | 172'975 | 274'496 |
| Guschelmuth (Cormondes) | 14'687 | 25'025 | 39'712 |
| | 1'614'000 | 2'750'000 | 4'364'000 |
| Soit CHF / EH / an 121.22 | | soit CHF / EH / mois 10.10 | |

Pour plus d'informations : www.steppensier.ch

15

8. Et si le crédit était refusé ?

Le présent projet est le résultat de clarifications et de négociations contractuelles intensives. S'il n'est pas mis en œuvre, une nouvelle solution devra être trouvée pour le traitement des eaux usées des communes membres. Cela signifierait de longs délais et des coûts plus élevés. Les travaux de planification des dernières années seraient alors invalidés et devraient être menés à nouveau.

L'abandon du projet de construction de la STEP de Pensier en raison du refus du crédit aurait des conséquences pour l'environnement et pour les habitants :

- Il n'est pas question pour l'association AESC de changer de lieu pour la nouvelle STEP.
- La STEP de Pensier continuera d'être exploitée sur le site actuel dans les mêmes conditions que jusqu'à présent (digesteurs de boues non couverts, bassins ouverts, etc.).
- En référence au plan cantonal, l'AESC dispose d'un délai en 2025 pour traiter les MP.
- Le rejet dans le lac de Schiffenen ne sera pas conforme aux exigences légales. Si aucune solution appropriée ne peut être mise en œuvre pour une décharge différente, cela entraînera divers problèmes.
- Tant que leurs installations ne sont pas dotées d'une étape pour le traitement des micropolluants, l'association doit continuer à verser 9 CHF par habitant raccordé au Fonds fédéral pour l'équipement des stations d'épuration.

Le refus du crédit de construction empêcherait la réalisation d'une solution économique et durable pour le traitement des eaux usées du bassin versant.

Pour plus d'informations : www.steppensier.ch

16

9. Proposition et question soumise au vote

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le comité et l'assemblée des délégués de l'association AESC recommandent aux citoyennes et aux citoyens des communes concernées d'accepter les propositions suivantes :

1. Approuver le projet de transformation et d'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site de l'actuelle STEP
2. Approuver le crédit de 46'000'000.-, TVA de 7,7% incluse, à porter au compte d'investissement de l'association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz
3. Donner mandat au comité de réaliser le projet

L'assemblée des délégués a approuvé le projet à l'unanimité le 29 juin 2021.

La question soumise au vote est la suivante :

Approuvez-vous la demande de crédit de CHF 46'000'000.- TVA de 7,7% incluse, destiné à la transformation et à l'agrandissement de la STEP de Pensier sur le site de l'actuelle STEP de Pensier ?